

MAIRIE  
DE  
SORANS – LES – BREUREY  
70190

téléphone/fax : 03 84 91 73 38  
MEL : mairie.soranslesbreurey@orange.fr

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 8 avril 2019 à 20 H 30 – Séance ordinaire

Présents : MM : R. MUNEROT, J. CHAVY, D. DUBILLARD, J. MARCHAL., G. DEMOULIN.

MMES : Y. DERAY, C. MONNIER.

Absents excusés : T. ALLEMAND, Y. ALLEAUME,

Date de la convocation : 29 mars 2019

### Informations d'urbanisme :

- dossiers déposés :

- DP : 2

- CU : 1

- dossiers accordés :

- DP : 1

- PC : 2

### 1. Présentation des comptes de gestion 2018

Le Maire présente les comptes de gestion 2018 élaborés par Madame la Trésorière de Rioz pour les trois budgets, soit :

#### a. SERVICE EAU

Budget EAU	Résultats 2018	Résultats cumulés au 31 décembre 2018
Fonctionnement	- 5 483,87 €	- 28 282,88 €
Investissement	- 544,84 €	- 4 404,63 €
TOTAL	- 6 028,71 €	- 32 687,51 €

#### b. SERVICE ASSAINISSEMENT

Budget ASSAINISSEMENT	Résultats 2018	Résultats cumulés au 31 décembre 2018
Fonctionnement	+ 3 345,03 €	+ 3 345,03 €
Investissement	+ 10 616,17 €	- 35 405,86 €
TOTAL	+ 13 961,20 €	- 32 060,83 €

#### c. BUDGET GENERAL :

Budget GENERAL	Résultats 2018	Résultats cumulés au 31 décembre 2018
Fonctionnement	+ 36 427,75 €	+ 335 571,50 €
Investissement	- 86 191,86 €	- 77 124,54 €
TOTAL	- 49 764,11 €	+ 258 446,96 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les trois comptes de gestion présentés par le Maire et l'autorise à les signer.

## **2. Présentation et vote des comptes administratifs 2018**

Le Maire désigne Monsieur Jacques MARCHAL, Premier Adjoint, pour présenter les comptes administratifs 2018 des trois budgets et quitte la salle.

Monsieur Jacques MARCHAL présente les comptes administratifs 2018 qui se décomposent comme suit :

### **d. SERVICE EAU**

Budget EAU	Résultats 2018	Résultats cumulés au 31 décembre 2018
Fonctionnement	- 5 483,87 €	- 28 282,88 €
Investissement	- 544,84 €	- 4 404,63 €
TOTAL	- 6 028,71 €	- 32 687,51 €

### **e. SERVICE ASSAINISSEMENT**

Budget ASSAINISSEMENT	Résultats 2018	Résultats cumulés au 31 décembre 2018
Fonctionnement	+ 3 345,03 €	+ 3 345,03 €
Investissement	+ 10 616,17 €	- 35 405,86 €
TOTAL	+ 13 961,20 €	- 32 060,83 €

Le Maire présente le compte administratif 2018 du budget général :

### **f. BUDGET GENERAL :**

Budget GENERAL	Résultats 2018	Résultats cumulés au 31 décembre 2018
Fonctionnement	+ 36 427,75 €	+ 335 571,50 €
Investissement	- 86 191,86 €	- 77 124,54 €
TOTAL	- 49 764,11 €	+ 258 446,96 €

Il explique qu'en raison du déficit d'investissement du budget général, il conviendrait d'affecter la somme de 77 124,54 € à l'article 1068 du budget primitif général 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- constate que les comptes administratifs 2018 sont identiques aux comptes de gestion 2018,
- approuve les comptes administratifs 2018 présentés ci-dessus,
- décide l'affectation de la somme de 77 124,54 € à l'article 1068 du budget primitif général 2019,
- autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires, le Maire n'ayant pas participé au vote.

## **3. Vote des taux des trois taxes locales pour l'année 2019**

Le Maire présente les taux des trois taxes locales et indique qu'ils sont bien en-dessous des moyennes nationale et départementale. Il précise que ces taux n'ont pas subi d'augmentation depuis l'année 2009, soit 10 ans de taux constants, et propose de ne pas les modifier pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de ne pas modifier les taux des trois taxes communales pour l'année 2019, soit :

- taxe d'habitation : 3,41 %,
- taxe foncière bâti : 5,12 %,
- taxe foncière non bâti : 18,95 %,

et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

#### **4. Présentation et vote du budget primitif général 2019 :**

Le Maire présente le budget primitif du budget général 2019 suivant :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Exploitation</b>	427 075	427 075
<b>Investissement</b>	449 358	449 358
<b>TOTAL</b>	876 433	876 433

Le Maire précise que, suite au transfert des compétences de l'eau et de l'assainissement à la Communauté de Communes du Pays Riolais, le budget primitif intègre cette année les résultats des budgets annexes, qui se décomposent comme suit sur le plan comptable :

##### 1. Transfert des résultats de l'assainissement :

- article 678 DF : 3 345,03 €,
- article 002 RF : 3 345,03 €,
- article 001 DI : 35 405,86 €,
- article 1068 RI : 35 405,86 €.

##### 2. Transfert des résultats de l'eau :

- article 002 DF : 28 282,88 €,
- article 778 RF : 28 282,88 €,
- article 001 DI : 4 404,63 €,
- article 1068 RI : 4 404,63 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le budget primitif 2019 présenté par le Maire et l'autorise à signer tous les documents nécessaires.

#### **5. Demande de subvention du pôle éducatif de Perrouse**

Le Maire fait lecture de la lettre dans laquelle les enfants de la classe de CM1 – CM2 sollicitent une aide financière afin de participer au voyage de fin d'année à Lamoura. Le Maire propose de verser une aide de 25,00 € par enfant de la commune participant au voyage scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la proposition du Maire et autorise le versement d'une subvention de 25,00 €, soit la somme totale de 275,00 € pour les enfants de la commune de Sorans-lès-Breurey participant au voyage de fin d'année à Lamoura, le Maire étant autorisé à signer les documents nécessaires pour cette opération.

#### **6. Gestion des populations félines : convention avec la fondation « 30 millions d'amis »**

Le Maire rappelle la réunion du conseil municipal du 17 décembre 2018 au cours de laquelle avait été soulevé le sujet de l'accroissement de la population féline, le conseil municipal ayant alors décidé d'entrer en contact avec une association dans le but de procéder à une campagne de stérilisation des chats.

Le Maire explique que la fondation « 30 millions d'amis » propose de mettre ses services à disposition de la commune afin d'organiser une opération de stérilisation des chats errants. Le Maire fait lecture de la convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à signer la Convention.

## 7. Questions diverses

- Cartes Jeunes : la reconduction de l'opération est approuvée par les membres présents (tranche d'âge retenue : 5 ans / 25 ans),
- Elections européennes : tours de garde,
- Proposition d'acquisition d'un réfrigérateur et d'une cuisinière électrique pour la salle de convivialité,
- Travaux de voirie 2019,
- cession terrain Consorts TOURNIER à la commune :

Le Maire explique qu'il convient de pérenniser la construction de l'abri bus à Breurey et pour ce faire, propose l'acquisition de la parcelle cadastrée n°ZE 284, d'une superficie de 40 centiares, pour un euro symbolique. Il propose de réaliser cette acquisition par acte administratif. Il demande l'approbation du conseil et sollicite la désignation du représentant qui signera au nom de la commune lors de la signature de l'acte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée n°ZE 284, d'une superficie de 40 centiares,
- demande que cette cession soit réalisée par acte administratif,
- désigne Jacques MARCHAL pour représenter la commune lors de la signature de l'acte,
- autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la réalisation de cette opération.

A Sorans-les-Breurey, le 8 avril 2019

Le Maire,

R. MUNEROT